

Étude architecturale de synthèse

Mise en perspective du contexte local d'implantation de la forteresse de Carlat

Étude sur la localisation et l'attribution des bâtiments au XV^e siècle

Préambule

Au XVIII^e siècle déjà, pour Madame Potier de Marmières¹ il y a « *sur la masse du rocher, du gazon et un espace assez vaste* » sur lequel « *on pouroit y établir un cabinet de verdure* ». Force est de constater que cette vision est assez proche de ce que nous découvrons aujourd'hui encore en arpentant l'imposante table basaltique. De fait, sous le regard et le contrôle attentif du pouvoir royal, les démolisseurs du XVII^e siècle ont particulièrement bien soigné leur travail de destruction. C'est pourquoi la restitution de l'intégralité des bâtiments constituant la forteresse à l'époque de Jacques d'Armagnac, de même que l'attribution fonctionnelle des principaux d'entre eux, demeure hypothétique. Seule l'étude archéologique fine et exhaustive de l'ensemble du Rocher pourra nous apporter à l'avenir quelques certitudes sur ces sujets.

Toutefois, l'examen des sources d'archives disponibles et des enquêtes de terrain effectuées au cours de plusieurs campagnes archéologiques et prospectives, nous amène à formuler un certain nombre d'hypothèses. Il s'agira pour nous de les croiser avec le bâti existant, qu'il soit contemporain ou géographiquement approchant, dans une approche comparative² à même d'écartier toute représentation fantasmée du site. Le but étant de proposer pour ce projet de « *création d'une visite historique, culturelle et touristique en réalité augmentée sur le Rocher de Carlat* » une restitution historiquement plausible, afin d'offrir au visiteur, à défaut d'une vue exacte de la forteresse du XV^e siècle dont nous ne pourrons finalement jamais appréhender le visage, au moins une vue réaliste au regard des arguments de l'histoire et de l'archéologie.

L'objectif de cette synthèse est de faire le point sur les données fournies par les archives, l'archéologie et l'analyse de terrain afin d'étayer les choix que nous ferons concernant l'implantation et l'attribution des bâtiments constitutifs de la forteresse, décors dans lequel le visiteur sera amené à déambuler, prenant part à l'intrigue qui se noue lors du siège de 1476.

1 DIENNE E. de, « Carlat à la fin du XVIII^e siècle d'après une lettre de Mme Potier de Marmières », Lettre du 5 octobre 1797, transcrite et commentée, in *Revue de la Haute-Auvergne*, t.V, 1903, p. 356-366.

2 Pour cela, nous mobilisons, entre autre, les ressources photographiques mise à disposition par les archives départementales du Cantal ainsi que l'étude des exemples régionaux contemporains et géographiquement en lien avec ce que fut le Carladéz. C'est pourquoi l'approche comparative s'étend également aux espaces voisins que sont le Quercy ou encore le Rouergue, un élargissement justifié par l'influence avant tout méridionale dont a fait l'objet cet espace géographique. Les ouvrages réalisés par J. MIQUEL sur *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen Age et l'organisation de la défense* ainsi que ceux de G. Séraphin au sujet des fortifications lotoises nous sont en ce sens d'une grande utilité.

INTRODUCTION

Les vertus militaires, économiques et politiques du Rocher de Carlat.

Si certains sites escarpés ont pu être considérés comme des « sites-refuges », principalement occupés au cours des périodes d'insécurité, où la population s'abritait derrière des remparts de terre ou de pierre, des lieux délaissés une fois le danger écarté, les fouilles récentes ont tendance à remettre en cause cette interprétation. Il s'avère que la plupart des constructions qu'on y découvre sont conçues pour durer : remparts maçonnés, bâtiments d'habitation, citernes, puits et parfois même églises. Des aménagements qui, loin d'être discrets sont au contraire destinés à être vus de très loin et à manifester par là même l'importance du seigneur des lieux. Ce « piédestal » domine souvent des voies de communication et, pour bon nombre d'entre eux, les objets du quotidien qui y ont été retrouvés traduisent un niveau de vie élevé. Céramique, verre, pièces de monnaies côtoient les vestiges d'activités artisanales et témoignent de la présence sur ces sites de hauteur d'artisans tels que des forgerons.

Finalement, loin de refléter la peur, ce type d'habitat affirme en fait la position dominante de ses occupants. Ainsi ces grands domaines de plusieurs hectares, appartenant à l'aristocratie, s'apparentent plutôt à de petites villes, siège d'un pouvoir qui s'ancre dans le paysage.

C'est dans cette position éminemment stratégique que s'implante la forteresse de Carlat. Au carrefour des voies de communication entre la Haute Auvergne dont elle fait partie, et les plateaux qui s'étendent vers le Rouergue, sur un site naturellement défendu par sa hauteur doublée de versants abrupts. Son emprise est d'un peu moins de 2,5 ha, et ses falaises comprises entre 15 et 25 m de hauteur³. La table basaltique mesure sur sa plus grande longueur un peu plus de 340 mètres pour une largeur moyenne comprise entre 60 et 80 mètres. A sa base ruisselle l'Embenne. Bien que nous n'ayons pas d'indications précises concernant la datation du *castrum*⁴ de Carlat, les premières mentions de son existence remontent dans les textes à 839⁵, pour disparaître complètement lorsqu'il est rasé sur ordre d'Henri IV en 1603-1604⁶.

Toutefois, J.-L. BOUDARTCHOUK nous confirme dans son étude sur le Carladèz⁷ que l'occupation du rocher est très ancienne : « *antérieure à l'époque antique* ». De fait, les fouilles réalisées successivement sur le site ont permis d'exhumer non seulement du matériel antique, mais également protohistorique⁸, tout en confirmant par l'existence d'une église et d'un baptistère associé l'occupation du site durant le premier Moyen-Age⁹.

3 D'AGOSTINO L., *Le rocher de Carlat entre Auvergne et Monaco : enjeu diplomatique, savant, et mémoriel : Actes de la journée d'études du 2 août 2011*, placée sous le haut-patronage de S.A.S le Prince Albert II de Monaco, Société de la Haute-Auvergne, Aurillac, 2011, p.280.

4 Dans son évocation des campagnes de Pépin en Auvergne en 839, Hincmar de Carlat insiste sur les reliefs qui défendent naturellement la place en désignant les lieux sous les termes de *roccas* et *petra*, synonymes de *castrum*. FOURNIER G., *Le château dans la France médiévale*, Paris, 1978, p.50.

5 Carlat est cité pour la première fois à cette date dans les *Annales de Saint Bertin* au sujet de la guerre menée par Louis le Pieux contre Pépin II d'Aquitaine. GRAT F., VIEILLARD J. CLÉMENCET S., *Annales de Saint-Bertin*, Paris, 1964.

6 L'opération fut exécutée selon le cahier des charges intitulé « *Articles de la Ruynes* », POULBRIÈRE J.B., Adjudication de la démolition du château de Carlat, 1603, dont « *Les Articles de la Ruynes* », procès verbaux dressé lors de la destruction de la forteresse, in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. VIII, 1888, p. 169-189.

L'énumération comprend toutes les infrastructures de défense qui constituent le pourtour de la forteresse et se poursuit avec tout ce qui est sis à l'intérieur des murailles.

7 BOUDARTCHOUK J.-L., « Carlat et le pays de Carlat de l'antiquité tardive à l'an mil. Un *castrum* public et son ressort administratif, le *comitatus cartelacensis* », *Revue de la Haute-Auvergne*, t.62, avril-septembre 2000, p.149.

8 La dernière campagne de fouille menée sur place par L. D'AGOSTINO en 2006 a permis la découverte d'« *un abondant matériel céramique datable de la fin de l'âge du Bronze ou du début de l'âge du Fer* » démontrant l'occupation ancienne de Carlat, et pas seulement dans le cadre d'une simple fréquentation périodique. *Bilan Scientifique Régional 2006*, DRAC Auvergne, p. 40.

9 *Ibidem*, selon L. D'Agostino ce schéma fait remonter les origines de la paroisse de Carlat au haut Moyen Âge. Il souligne toutefois les difficultés de datation concernant ce premier état mais le situe dans une fourchette large entre le VIII^e et le X^e siècle.

J.-L. Boudartchouk précise quant à lui que les paroisses de Saint-Étienne-de-Carlat et de Carlat sont très étroitement liées au Moyen-Âge tant

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

Carlat d'abord comté¹⁰, puis vicomté, est marqué par l'affirmation d'un pouvoir fort sur le territoire administré par ses seigneurs. Le Rocher devient un lieu de pouvoir et de prestige renforcé par la présence du château lui-même dont la définition recouvre un ensemble complémentaire sur le plan militaire, topographique, social et économique.

En effet, au cours de ces longs siècles d'occupation, le Rocher *a priori* uniquement défendu par les atouts naturels de sa position, s'est vu doté de fortifications bâties de main d'homme afin de faire face aux éventuels menaces planant sur la place, à commencer par le plateau de Jugelles qui constitue l'un des seuls points faibles induit par le relief environnant¹¹. Petit à petit on entreprit donc de ceinturer l'ensemble à l'aide d'un rempart dont le parement épousait la forme du rocher, et d'en verrouiller l'accès principal au moyen d'une fausse braie équipée d'un important dispositif de défense avancé baptisé le « murgat ». Le tout incarnait ce que Brantôme qualifierait de forteresse la « *plus forte de France* » et que le sieur Desprats considérerait comme étant l'une des places les plus fortes de la région. Mais à ce jour, nous relevons une absence quasi complète de description des structures présentes autrefois sur le rocher. En outre, l'arasement presque total des structures en question rend difficile l'identification des bâtiments sis sur le plateau. Ce dont nous sommes certains, c'est qu'avec près de 2500 ans d'occupation, la forteresse n'offrait assurément pas le visage homogène que lui ont souvent prêté les visions romantiques du XIX^e siècle. Nous avons plutôt affaire à un ensemble bigarré d'architectures polymorphes, fruit d'une évolution des problématiques au fil de son histoire et de l'occupation du site en fonction des modes, des attentes de confort et des usages de la poliorcétique. À la cohabitation constante des aspects défensifs, résidentiels et économiques propres à un site castral d'une telle envergure, s'ajoute qui plus est la présence non négligeable d'une commanderie templière, puis hospitalière durant la majeure partie du Moyen-Âge¹².

Des indices chronologiques tenus de l'implantation du bâti.

De fait, nous ne disposons que de très peu d'éléments concernant la chronologie des bâtiments sis sur le rocher de Carlat du temps de Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Du moins devait-on y sentir le poids du passé, reflet de l'ancienneté du lignage, manifesté par la présence d'une tour carrée de type « donjon » évoquant les tours seigneuriales des XII^e et XIII^e siècles que l'on observe de façon récurrente dans la région. Notons également que les contemporains de la destruction de la forteresse n'ont pas manqué de souligner dans leurs témoignages l'ancienneté de certains bâtiments, au nombre desquels on compte selon le sieur Desprats, l'église¹³ ainsi que les fortifications sises au nord-ouest¹⁴. Toutefois, ce qui est « ancien » au XVII^e siècle ne l'est pas nécessairement au XV^e siècle. Et dans ce jeu de piste, les indices sont ténus. D'après Bruno PHALIP, il ne faut pas négliger les nombreuses destructions, et par conséquent reconstructions, liées à la guerre de Cent Ans¹⁵. Il remarque dans son ouvrage *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle*, que les

d'un point de vue géographique que religieux. Il émet dès lors l'hypothèse selon laquelle Saint-Étienne-de-Carlat aurait été le centre religieux de la paroisse mérovingienne englobant les deux localités, Carlat et son *castrum* en étant le centre laïque. *Op. cit.* p. 155.

10 BOUDARTCHOUK J.-L., *Ibid.* p. 149. Le *comitatus* de Carlat est une entité administrative distincte de la Haute-Auvergne centrale et septentrionale

11 Au sujet du siège de Pépin, les *Annales de Saint Bertin* nous disent ceci : « *Ce castrum, élevé sur un rocher dû la nature, auquel une main habile n'avait rien ajouté était défendu d'un côté et de l'autre par des vallées abruptes, excepté du moins sur sa partie orientale, là où une distance peu importante le séparait du continent (le plateau rocheux voisin). C'est à cet endroit qu'il mit cependant le siège, jusqu'à les avoir contraint à la capitulation.* ». BOUDARTCHOUK J.-L., *Ibid.* p.151.

12 L'installation des templiers remonterait à 1160. L'ordre de l'Hôpital leur succède lors de leur dissolution en 1312. Ces derniers seront présents sur le rocher jusqu'en 1468.

13 *Ibidem*, « *L'église était fort ancienne et fut abattu en un jour par vingt maçons, le 1er janvier.* ».

14 « *La muraille, les tours et les guérites du côté du septentrion furent abattues en même temps par des manœuvres de la vicomté, celles-ci étaient plus ruinées par leur ancienneté et aussi plus facile à démolir.* ». Manuscrit La Kairie, n°2, Archives municipales d'Aurillac.

15 Dans le cas présent, la forteresse est attaquée à plusieurs reprises par les Anglais notamment en 1370..

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

bâtiments sont presque partout reconstruits ou fortifiés aux XIV^e et XV^e siècles¹⁶. Si de fait rien ne nous permet d'illustrer ici d'hypothétiques destructions sur le rocher, nous sommes en droit de supposer que d'importants travaux auront pu être induits par le sentiment d'insécurité latent suscité par la guerre, se traduisant par un renforcement et/ou perfectionnement des ouvrages défensifs à même de protéger Carlat à partir de la deuxième moitié du XIV^e siècle.

Il n'est pas à exclure, d'autre part, que Jean de Berry¹⁷ dont on connaît, à travers les *Très Riches Heures*, le goût prononcé pour l'architecture ainsi que le visage de ses différents châteaux, ait plus ou moins directement participé à l'embellissement de la place dès lors qu'elle rentre en sa possession à la toute fin du XIV^e siècle¹⁸.

Enfin, c'est Jacques d'Armagnac, duc de Nemours qui marque dans l'histoire de la forteresse l'apogée de sa splendeur, car bien que Bonne de Berry¹⁹ y séjourna durant de longues périodes, celui-ci en fit sa résidence presque exclusive dès 1465, y installant même semble-t-il son propre atelier de copie et d'enluminure de manuscrits²⁰.

D'après le recoupement des sources textuelles et archéologiques la forteresse du XV^e siècle fourmillait de vie²¹. L'enceinte continue bordant le pourtour de la table basaltique enserrait un certain nombre d'édifices à vocation militaire, résidentielle et religieuse d'une grande diversité, mais également un grand nombre d'infrastructures nécessaires à la vie quotidienne.

Les ressources susceptibles de documenter la topographie du rocher de Carlat au XV^e siècle.

La plupart des travaux dont le site a fait l'objet sont plus d'ordre historique qu'archéologique. Ce document tente de faire la synthèse des deux tout en prenant en compte les derniers éléments soulevés dans le cadre de la valorisation du site, grâce notamment, aux campagnes de prospection.

• **Les archives**

- le procès de Jacques d'Armagnac²².
- les *Articles de la ruyne*, c'est à dire le cahier des charges dressé pour l'entreprise de démolition²³ ;

16 Selon Bruno PHALIP, le deuxième tiers du 14^e siècle possède à lui seul 60% des mentions de « construction-reconstruction », mais il ne faut pas négliger selon lui le fait qu'entre 1360 et 1400, la guerre étant totale, les châteaux soient fortifiés sans demande d'autorisation : PHALIP B., *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XI^e et le XV^e siècle* [Préface de Gabriel Fournier], Presses Universitaires Blaise Pascal, Etudes sur le Massif Central, 2000, p. 134.

17 Jean de France, duc de Berry, l'un des seigneurs les plus puissants du royaume de l'époque, possède la forteresse de 1392 à 1410, date à laquelle il donne la vicomté à sa fille, Bonne de Berry et à son gendre Bernard VII d'Armagnac. SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *op. cit.*, tome II, p. CCXLV-CCXLIX.

18 Il en est d'ailleurs question dans le procès de Jacques d'Armagnac où on lui attribue, à lui ou à son gendre, un certain nombre des travaux de fortification réalisés au début du XV^e siècle, tel que la construction du Murgat, BLANCHARD, J. (dir.). *Le procès de Jacques d'Armagnac, d'après le ms. 2000 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Genève : Droz, 2012 (« Travaux d'Humanisme et Renaissance »), 976 p.

19 Bonne de Berry y reçut notamment sa belle-fille Eleonore de Bourbon accompagnée de son époux Bernard de Pardiac. SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Dop. cit.*, tome II, p. CCCLXXXIII.

20 « *This pattern of employing locals as scribes and to cast about for miniature painters, may have stemmed from Armagnac's desire better to supervise the production activity/ The Duke could have established a writing-house at Carlat, with members of his équipe (especially the prolific Gonnot and perhaps his scribe/secretary, Barthélemy Cusinet) helping to orchestrate the illumination of his manuscripts. Such an arrangement might have been especially attractive after 1465, when he was mainly living at Carlat and presumably had time to concentrate on books.* » BLACKMAN, S. A., *The manuscripts and patronage of Jacques d'Armagnac, duke of nemours, 1433-1477*, Diss. Ph. D. of Pittsburgh, 1993, 1580 p.

21 Dans le procès Montamat évoque lors de son interrogatoire la présence au sein de Carlat de près de quatre cent personnes « *compris le train de madame de Nemoux* », BLANCHARD, J., *Op. Cit.*, p.151. Selon Jacques d'Armagnac, plus nuancé, il y a entre 240 et 300 personnes, dont 60 à 80 soldats (contre 50 selon Montamat) (Ibid., p. 465). L'effectif semble principalement composé de femmes, d'enfants et de pages.

22 BLANCHARD, Joël (dir.). *Le procès de Jacques d'Armagnac, d'après le ms. 2000 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*. Genève : Droz, 2012 (« Travaux d'Humanisme et Renaissance »), 976 p.

23 L'un des intérêts majeurs de ce document est qu'il décrit méthodiquement les destructions de façon circonstanciée au regard de la topographie : « *premièrement sera commencée ledict desmolissement du cousté de la venue d'Aurillac, vers le couchant (...)* », cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat : recueillis et publiés par ordre de S.A.S. le prince Albert 1^{er}*, Monaco :

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

- les procès verbaux de visite de la ruine²⁴ ;
- le témoignage du sieur Desprats, témoin oculaire de la destruction²⁵ ;
- un témoignage anonyme légèrement postérieur à la destruction²⁶ ;
- le plan d'Andrieu réalisé en 1888 (Annexe 1)²⁷ ;

La plus grande partie des documents nous ayant permis de collecter des indices relatifs à l'implantation du bâti sur le rocher de Carlat se compose des pièces administrative produites lors de la destruction du site, le risque étant qu'ils puissent faire état d'éléments postérieurs au XV^e siècle.

• Les rapports de fouilles

Deux campagnes de fouilles ont été menées sur le rocher au cours de ces dernières décennies²⁸.

- Les premiers travaux archéologiques sont réalisés par Hervé COLETTE sous la houlette de la Direction des Antiquités Historiques de septembre 1971 et mai 1972²⁹. Dix sondages sont alors réalisés partout où des restes demeuraient visibles, à l'emplacement de tours, de murs et de bâtiments. Ils se répartissent sur l'ensemble du rocher y compris le murgat, portent sur sept secteurs et comprennent l'exploration de la base de six tours, la base d'un bâtiment appuyé contre la courtine Nord, ainsi que le « petit puits » et le « grand puits » (citerne).
- La seconde campagne dirigée par Laurent D'AGOSTINO de 2004 à 2006 se concentre sur le secteur de l'église et l'enclos de la commanderie³⁰ (Annexe 2). Il établit toutefois dès 2004 un relevé d'ensemble des vestiges observés sur le plateau qui sert de point de départ à notre travail. Nous reprendrons d'ailleurs principalement la nomenclature qu'il établit à cette occasion (*tour 101, bâtiment 103, etc.*).

• Les nouvelles données soulevées par l'étude de la valorisation du site

Imprimerie de Monaco, 1900, tome II, p. CCCXLVI.

L'énumération qui suit semble dès lors respecter une certaine logique de progression qui, croisée avec les données fournies par les études archéologiques nous donnent des indications indispensables aux hypothèses d'attribution des bâtiments.

- 24 Le procès verbal paraphé par Jacques de Gioux et Simon Lacombe à Aurillac le 3 juin 1604 se compose de trois déclarations ayant à cœur de confirmer la bonne destruction de la place et pour avantage de désigner un certain nombre de bâtiment ayant autrefois fait sa splendeur :
- la déclaration du 6 mai 1604 des nobles François du Pouget de Nadaillac et Louis Ouvrier (pour Philippe Prevost sieur du Plessis) député pour le razeement de la forteresse de Carlat ;
 - la déclaration du 12 mai 1604 de Jean Broquin (lieutenant général au baillage et siège présidial de Haute Auvergne), M^e A. Cambefort (avocat du roi au siège) et M^e Bernard Bayort (greffier) ;
 - la déclaration du 2 juin 1604 d'Astorg de Sénéctère.
- Archives départementales du Cantal 3E46/18 (NC). Transcrit et communiqué par les soins de Lucien GERBEAU.
- 25 Manuscrit 3 de La Kairie, Bibliothèque municipale d'Aurillac, cité par SAIGE, G. et DIENNE, E. de *op. cit.*, tome II, p. CCLXXX.
- 26 Manuscrit 37 de La Kairie cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de *Ibid.*, tome II, p. CCLXXX.
- 27 Archives départementales du Cantal 1 Fi 247, reproduit bien qu'amendé des éléments qui leur semblaient fantaisistes par SAIGE, G. et DIENNE, E. de *Ibid.* tome II.
- 28 Des sondages ont également été réalisés par la S.A.R.A (Société Archéologique de la Région d'Aurillac) au pied du flanc nord du Rocher en 1988-89.
- 29 Le cadre dans lequel ces fouilles ont été entreprises reste quelque peu obscur. Démarrées illégalement elle feront ensuite l'objet d'une autorisation de la Direction des Antiquités Historiques. L'approche stratigraphique de l'entreprise n'étant pas toujours rigoureuse, elle a pu perturber la lecture du site et de ses artefacts.
- 30 - D'AGOSTINO L., *D.F.S. de Sondages, Le château et la commanderie de Carlat. Etat des lieux et sondages*, CIHAM - Université Lumière-Lyon 2 - DRAC Auvergne - Service régional de l'Archéologie, Clermont Ferrand, 2004 (dactyl) ;
- D'AGOSTINO L. avec la collaboration de FIOCCHI L., MOREL D., NAVETAT M., *D.F.S. de Prospection thématique et Sondages, Le château et la commanderie de Carlat. Localiser la commanderie : problématiques et premiers résultats*, CIHAM – Université Lumière-Lyon 2 – DRAC Auvergne – SRA Clermont-Ferrand, 2005 (dactyl) ;
 - *Bilan Scientifique Régional 2006*, DRAC Auvergne, pour le bilan de la campagne de 2006.
- L'ensemble de ses travaux réalisés à Carlat est synthétisé dans le numéro spéciale de la revue de la Société de la Haute Auvergne paru en 2011 à l'occasion d'une journée d'étude organisée sur place : *Le rocher de Carlat entre Auvergne et Monaco : enjeu diplomatique, savant, et mémoriel : Actes de la journée d'études du 2 août 2011*, placée sous le haut-patronage de S.A.S le Prince Albert II de Monaco, Société de la Haute-Auvergne, Aurillac, 2011, 368 p.

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

La valorisation du site et le nettoyage du rocher ont permis de collecter un certain nombre d'informations et de données pouvant être mises à contribution dans le cadre de l'interprétation du site :

- le relevé photogrammétrique (Annexe 3);
- le relevé topographique (Annexe 4) ;
- la prospection pédestre par observation des 3 et 4 octobre 2016 ;
- et surtout la prospection géophysique (Annexe 5). Cette campagne de relevé inédite a pu être réalisée pour la première fois sur le plateau du 14 au 18 novembre 2016 par Louis Mouillac (Topodoc). Cette campagne marque une avancée majeure quant aux perspectives de recherches sur le rocher de Carlat tout en soulignant la richesse et la densité des vestiges anthropiques subsistant sur le site³¹.

31 La prospection géophysique ne permet pas de distinguer chronologiquement les différentes phases d'occupation, mais sera une base déterminante pour les éventuelles études archéologiques à venir. Pour notre part, nous nous contenterons d'éclaircir grâce à elle les zones de bâtis déjà repérées et attestées afin d'en affiner le plan et la restitution.

INFRASTRUCTURES MILITAIRES LES DISPOSITIFS DE DEFENSE DE LA FORTERESSE DE CARLAT

La forteresse de Carlat est un lieu à l'abri de la sape et de l'escalade, ne pouvant être atteint que par le rocher voisin de Jugelles³² et uniquement accessible par un petit chemin d'environ 200 mètres serpentant au sud depuis le bourg³³ et débouchant sur *le murgat*. Naturellement défendu par sa position, le rocher de Carlat est visiblement commandé par un grand nombre d'ouvrages militaires, savamment disposés en des endroits stratégiques, afin de marquer sa puissance et le rendre inexpugnable.

Garantir l'accès à la table basaltique

- **Le « murgat »**³⁴

Le terme consacré désignant de nos jours *le murgat* serait barbacane. L. D' AGOSTINO souligne dans ses compte-rendus le rôle joué par le châtelet dans la défense de l'accès à la place³⁵. Egalement dénommé « *ravelin* » dans les archives³⁶ il s'agit d'une place d'armes autonome occupant la plate-forme surplombant le bourg sur la face sud au pied de la falaise. Nous distinguons aujourd'hui six des tours qui la composent dont quatre cantonnent les accès ³⁷ (Annexe 3 et 4). Cet ouvrage de défense avancé ceinturé d'une courtine et flanqué de plusieurs tours était donc lui même protégé par au moins deux portes. Il commande et interrompt le dispositif de la fausse braie. L'ensemble de ces constructions bien qu'arasées au moment des destructions, reste bien visible aujourd'hui. Il s'agit même des vestiges les mieux conservés.

Les fouilles entreprises en 1972 nous apprennent que la tour sud de la porte ouest³⁸ (*tour 3* des sondages réalisés par H. COLLETTE) était visiblement voûtée et couverte d'un toit de lauze, tandis que ses murs présentent, à leur base du moins, un parement en prisme de basalte³⁹.

Cette construction de grande ampleur est attribuée par les sources à Jean de Berry lui-même ou à son gendre. Lorsqu'on voit les témoignages laissés dans les enluminures de ce type d'ouvrage, nous

32 « *Tout le circuit de la roche était environné de murs épais d'une très dure matière, avec tours et gabions commandant sur le vallon et le bourg (...) elle (la forteresse) était hors de sape, mine, escalade et batterie (...)* », témoignage du sieur Desprats cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *op. cit.*, p. CCLXXX.

33 « *toutes avenues impossibles, excepté une fort petite en montant du côté du midi, où l'on a facilité le chemin pour les personnes, les chevaux et le bétail tout seulement. Sa longueur d'Orient en occident est de quelques 350 pas ; sa largeur inégale* ». Témoignage du sieur Desprats (manuscrit 37 de La Kairie, bibliothèque municipale d'Aurillac) cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Ibidem*.

34 Le sieur Desprats décrit une « *place d'armes flanquée de plusieurs tours au pied du rocher pour en fortifier l'entrée* », dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Ibid.* p. CCLXXXI.

35 D'AGOSTINO, *Op. cit.*, 2011, p.280

36 Démolition du château de Carlat – P. V. de visite du 3 juin et du 6 mai 1604 – ADC 3 E 46/18 NC.

37 Pour Madame Potier de Marniès qui fait une description des lieux dans une lettre adressée le 5 octobre 1797, « *l'entrée était défendue par le Mur de guet* » dont « *on voit encore la trasse de huit tours et des neuf portes qu'il falloit traverser* ». Si l'évocation de ces « *neuf portes* » nous semble en l'état actuel des connaissances bien exagérée, la présence de huit tours flanquant les courtines du Murgat n'est peut-être pas à exclure. DIENNE E. de, « *Carlat à la fin du XVIIIe siècle d'après une lettre de Mme Potier de Marniès* », Lettre du 5 octobre 1797, transcrite et commentée, in *Revue de la Haute-Auvergne*, t.V, 1903, p. 366.

38 La tour présente un diamètre intérieur de 3,20 mètres et des murs d'1,15 mètres d'épaisseur constitués de grosses laves irrégulières « *dont certaines ne sont pas même équarries* ». Le premier rang est posé à même le rocher. Côté ouest, le mur présente un décrochement d'1,35 mètres de profondeur. A l'intérieur un empilement de lauzes élargit progressivement le mur, semblant indiquer un départ de voûte. COLLETTE, H., « *Forteresse de Carlat" (Cantal) : Arrondissement d'Aurillac, Rapport sur les premières recherches archéologiques et du matériel découvert en août- septembre 1971*, Ytrac, 1972.

39 Vidée à moitié par M. Turlan, un jeune homme du village. Y. Duterne trouve sur les déblais quelques tessons et une petite clé en bronze. Dans le niveau non bouleversé, la fouille entreprise le 21 mai 1972 permet de déceler « *des éléments de toiture en lauzes, des carreaux en briques, des fragments de tuile ronde, des pierres taillées, des charbons de bois et des cendres, beaucoup d'os dont certains sont calcinés, des coquilles d'œuf, des tessons de verre et de céramique et beaucoup de clous* ». *Ibidem*.

sommes en droit d'imaginer un construction tout à fait spectaculaire, à même de dissuader n'importe lequel des adversaires de la forteresse et de manifester de façon ostentatoire la puissance de son propriétaire. De fait, il est assez révélateur que les différents témoins qui devront rendre compte en 1604 de la destruction de l'ouvrage se sentiront obligés d'insister sur le fait qu' « *ilz ont abaissé ce qui restoit de fortification du ravelin, tant que le rocher excède de beaucoup en hauteur ce qui reste de l'édifice, fondement et esperon, toutes les portes et descentes d'icelluy estre plainement abattues.* »⁴⁰. La hauteur de l'ouvrage était probablement telle, de fait, que la hauteur des tours approchait vraisemblablement le niveau du plateau.

- ***La fausse braie***⁴¹

L'enceinte qui fortifiait le plateau est doublée au pied de la falaise d'un second rempart formant courtine, c'est ce que l'on nomme la fausse braie. Sa datation demeure incertaine mais il ne serait pas étonnant d'y voir une construction contemporaine du murgat, et donc de la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle. Les sources nous décrivent un mur d'environ 4 mètres d'épaisseur et de 400 mètres de longueur⁴². Selon le rapport de fouilles d'H. COLLETTE ce « *mur de circonvallation* »⁴³ cantonne un espace d'environ dix mètres de large.

- ***La poterne***

Le flanc nord est accessible par une poterne aménagée au niveau de l'escalier désormais surnommé « l'escalier de la Reine ». Aménagée dans une faille naturelle qui forme une sorte de « souricière » cette « faulce porte »⁴⁴ constituait un accès secondaire.

Garantir la protection du plateau

- ***La ceinture de fortifications qui enclot le rocher***

En dehors de la différence marquée dans la qualité de mise en œuvre des fortifications qui protègent l'est et l'ouest⁴⁵, il est important de noter que la topographie de l'éperon oriental est bien mieux documentée par les sources, du fait même de son rôle en matière de poliorcétique. Les aménagements situés au niveau de cette pointe sont en effet ceux qui protègent la forteresse de la seule menace réelle qui pèse sur elle, à savoir le plateau de Jugelles. D'où la présence à cet endroit précis, non seulement du château primitif⁴⁶, mais aussi des tours dédiées à la défense face à ce qui pouvait représenter à l'époque une vraie terrasse d'artillerie.

40 Démolition du château de Carlat – Procès verbal de visite du 3 juin 1604 - Archives Départementales du Cantal 3 E 46/18 NC, de même dans le procès verbal du 6 mai est faite l'observation suivante « (...) le ravelin qui estoit au pied de ladicté montée despourveu de tous les flanz et les tours et courtines d'icelluy razées a fleur de rocher, lequel rocher surpasse de beaucoup de toises en hauteur (...) ».

41 La fausse-braie, ou braie remparée, est un ouvrage de fortification sous forme d'une enceinte basse doublant l'enceinte principale. Contrairement à la simple braie, l'espace entre les deux enceintes n'est pas occupé par un fossé ou une lice mais rempli de terre afin de constituer une sorte de plate-forme.

42 Il est question d'une muraille de deux toises d'épaisseur (environ 3,80 mètres) et de deux cents de développement (environ 390 mètres), SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCLXXXI.

43 Bien qu'H. COLLETTE désigne ici la fausse-braie (une muraille d'une épaisseur de 4 mètres et d'une longueur de 406 mètres.), la circonvallation est normalement établie par les assiégeants et non par les défenseurs.

44 Ainsi dénommée dans les *Articles de la ruyne*, *Op. cit.*

45 Cette différence est manifeste lorsque nous observons les traces du bâti encore en place, voir le *Compte rendu de la prospection pédestre par observation réalisée sur le rocher de Carlat les 3 et 4 octobre 2016*. De fait les murailles observées côté est mesurent entre 1,50 et 2,50 m d'épaisseur contre 0,70 à maximum 1,10 m (0,80 m en moyenne) observés sur le reste du pourtour. Ce dernier est construit en moellons de calibre variable principalement de basalte, liés par un mortier compact dit « ciment romain » (H. COLLETTE).

46 Nous y reviendrons, mais il semblerait que les sources indiquent le long de la courtine côté sud-est la présence du premier château, à la fois refuge et résidence des vicomtes avant que ces derniers n'élisent domicile dans le palais Bridoré.

Ces tours sont explicitement mentionnées dans les « *Articles de la Ruyne* » qui prennent soin de préciser qu'« (...) il sera travaillé à la grande muraille qui est sur la faulce braye (...) Et après seront les tours tant Gailhar et Noyre de ladicte place vers le levant, qui sont sur le devant, abattues et desmollies, et les ruynes des matériaux mis et jectés au bas du rocher sur l'entredeux qui est despuis la montagne commandant audict rocher (ndla : le pointe de Jugelles en face) (...) »⁴⁷.

Visiblement le document ci-dessus évoque la tour 101 dite « *tour de Gailhar* »⁴⁸ (Annexe 2) située à l'extrême pointe orientale du rocher. Cette tour commande l'extrémité de la fausse braie avec la « *tour Noyre* », ainsi dénommée dans le même document. Elles font toutes deux face au plateau de Jugelles, une position corroborée par le témoignage du sieur Desprats ainsi que dans la description anonyme évoquée précédemment⁴⁹. Ce dernier document mentionne qui plus est deux tours « *faites en pointe* ». A voir s'il s'agit d'aménagements contemporains de l'époque de Jacques d'Armagnac où d'ajustements postérieurs en lien avec l'utilisation d'une artillerie de siège toujours plus puissante. De fait, le plan au sol ne nous permet pas de confirmer cette hypothèse.

Globalement, l'ensemble du rocher est étroitement enclos et fortifié d'une courtine continue qui est régulièrement flanquée de tours et d'échauguettes. Le sieur Desprats précise dans son témoignage que « *tout le circuit de la roche était environné de murs épais d'une très dure matière, avec tours et gabions commandant sur le vallon et le bourg* »⁵⁰. Une description qui est étroitement corroborée par celle qui figure dans les *Articles de la ruyne*⁵¹. Selon H. COLLETTE une ligne continue de remparts flanquée d'au moins une trentaine de tours⁵² permettait d'assurer la défense de la place, renforcée par différents ouvrages de flanquement « *tours, gabions, gariettes*⁵³ ».

Les sondages réalisés dans les années 70 ont permis de déblayer l'une de ces tours située à la pointe ouest du plateau, la tour 113 relevée par L. D'AGOSTINO (Annexe 2), apparemment couverte de lauze⁵⁴.

De même la tour 108 « *appuyée contre un mur* » à proximité de l'enclos de la commanderie est dégagée jusqu'à un dallage de pierre plates.

• **La grande porte et le corps de garde**

Les « *Articles de la Ruyne* » mentionnent à deux reprises l'entrée principale (ou porte) qui barre l'accès du rocher à l'aplomb du « *murgat* »⁵⁵. Une fois recoupées avec les relevés effectués par L. D'AGOSTINO en 2004, les indications données par ce cahier des charges nous conforte quant à

47 POULBRIÈRE J.B., Adjudication de la démolition du château de Carlat, 1603, dont « *Les Articles de la Ruyne* », procès verbaux dressés lors de la destruction de la forteresse, in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. VIII, 1888, p. 169-189.

48 Mais que l'on retrouve aussi dénommée « *tour de Gaïtat* » dans le témoignage de Desprats ou encore « *tour de Gaillat* » dans le procès verbal de visite du 3 juin 1604, *op. cit.* et « *Tour de Gaillac* » dans le procès verbal de visite de la ruine daté du 6 mai 1604. Un toponyme qui renvoie probablement au rôle de guet qu'à pu jouer une telle construction à la pointe de l'éperon, d'autant plus efficacement qu'il s'agit de la position la plus élevée de la table.

49 « *Elle (la forteresse) était hors de sappe, mine escalade et batterie, fors que d'un autre rocher vers le soleil levant ; mais de ce côté y avait pourvu par deux tours massives faites en pointe, outre une grande terrasse qui mettait à couvert tout le dessus.* ». Manuscrit 37 de La Kairie cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, tome II, p.CCLXXX.

50 Cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Ibid.*, CCLXXX.

51 « (...) sera abattu la sinture, guariettes estant autour dudict rocher jusqu'à la port qui est à présent ouverte et jusques au corps de logis appelé Bridoré ; et toute ladicte muraille et deffense ruynée jusques à la fleur du rocher, et les matériaux jectés à bas en ruyne (...) » : extrait des « *Articles de la Ruyne* » cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Ibid.*, p. CCCXLVI.

52 En ce qui nous concerne, nous n'en avons pas repéré plus d'une dizaine si l'on excepte le murgat.

53 P.V. De visite de la ruine ADC 3E46/18

54 A l'époque les fouilleurs atteignent un dallage de briques roses, décèlent l'encadrement et le pas de porte ainsi que des pierres taillées orientées vers l'est qui semblent former une « *meurtrière à large ébrasement* ». Un trou de poteau carré est visible près de la porte à l'est sans que nous puissions l'interpréter plus avant et les éléments de toiture effondrés visibles sur le dallage se composent de larges lauze avec un trou de fixation.

55 « *Estant ladicte ruyne et razement faict de tous coustés jusque près la porte de la tour, qui est tennant à icelle (...).* ». Cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCCXLVI.

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

l'emplacement de cet accès au niveau de la tour 115 encore aujourd'hui clairement observable⁵⁶. D'autre part, la description nous donne également des indications précieuses quant aux dispositifs apparemment assez conséquents, qui protégeait cet accès principal dont la tour 115 ne constituait visiblement pas le seul ouvrage de flanquement : « (...) *la grande porte avec toutes tours, guariettes et defenses abbatues et les matériaux jectés au bas du rocher* »⁵⁷. Le procès verbal de visite en date du 6 mai 1604 accentue encore cette impression de puissance lorsqu'il est question du chemin d'accès à la forteresse : « *la dessente duduct chasteau vers le bourg esplainiée, despourvue de toutes ses tours murailles et deffences* »⁵⁸. Son accès aujourd'hui en pente douce est de fait assez peu révélateur de ce qu'il dut être autrefois, puisque l'on insiste à plusieurs reprises dans les documents liés au *razement* sur la volonté d'adoucir la pente côté bourg afin d'en permettre l'accès aux chariots indispensables à la démolition de la place comme au transport des matériaux⁵⁹.

56 Les sondages réalisés en septembre 1971 sur cette tour détectent un sol pour moitié composé par la surface du rocher, pour moitié par un dallage de plaques de basalte retrouvé à -0,95 m. On distingue un massif bétonné quadrangulaire encore observable de nos jours côté est qui pourrait être le départ d'un escalier.

57 POULBRIÈRE J.B., *Op. cit.*.

58 Cette évocation aurait pu prêter à confusion car nous aurions pu y voir une description du Murgat. Or il est question de celui-ci juste après dans l'énumération « *et le ravelin qui estoit au pied de ladicté montée* » ce qui nous permet de lever ici toute ambiguïté. D'autant plus que la description semble suivre une progression somme toute assez logique, le témoin décrivant juste avant le comblement de « *la poterne* », c'est à dire de l'autre accès au plateau, et qu'à la description du « *ravelin* » succède celle de la montée du bourg au Murgat.

59 Dans les *Articles de la ruïne* il est précisé que l'accès doit être « *tellement aplany jusques au boulevard* (ndla : la fausse braie), *de toutes partz que charettes et chevaux y puissent monter.* » tandis que le procès verbal de visite du 3 juin 1604 confirme qu'« *ils ont du tout accompli er randue la descente du costé du bourg facile* », ADC 3 E 46/18 NC. Autrement dit, l'accès actuel du plateau, vraisemblablement bien plus aisé à pratiquer qu'au XV^e siècle, est probablement constitué des matériaux issus de la destruction de cette « grande porte ».

L'HABITAT SEIGNEURIAL

- « **Le grand fort** » ou « **vieux château** »⁶⁰

Selon Gustave SAIGE et Edouard de DIENNE⁶¹, le château primitif se situait dans l'espace compris entre la porte et l'éperon oriental. Selon eux, il est très probable que cet espace fut délaissé en tant qu'habitation lors de la construction du palais Bridoré et qu'il ait dès lors servi de prison. Il semble logique vu l'épaisseur du rempart que d'autres bâtiments de type résidentiel ou usuel y aient été adossés. H. COLETTE reprend cette hypothèse du « vieux fort » qui selon lui aurait été dominé par un donjon carré caractéristique des tours seigneuriales des XII^e et XIII^e siècles omniprésentes dans la région d'Aurillac⁶². Une hypothèse reprise quelques décennies plus tard par L. D'AGOSTINO et que semble appuyer le peu de vestiges encore observable (Bâtiment 102 – Annexe 2). Doit-on voir dans cette construction imposante, signature du pouvoir vicomtal, la fameuse « *tour noyre* »⁶³ défendant l'éperon face au plateau de Jugelles et permettant de garantir la façade sud du palais le long du dispositif de la fausse-braie ? Si tel était le cas la courtine pourrait être contemporaine de cette construction et remonter aux XII^e et XIII^e de même que le logis probablement associé à la tour carrée.

- **Le palais Bridoré**

Il est question à plusieurs reprises dans les documents d'archives du palais Bridoré et de son emplacement. D'une part lorsqu'il est question de la tranchée devant être creusée afin d'évacuer l'eau du puits et, d'autre part, lorsqu'il s'agit de boucler la boucle de progression qui énumère les destructions devant être réalisées à Carlat : « (...) *après sera abattue la muraille, tours, gariettes, deffenses devers la faulce porte* (ndla: la poterne dite « escalier de la Reine »), *jusques audict corps de logis Bridoré* »⁶⁴. Sur le même sujet, le témoignage de Desprats nous apprend que « *Vers cet endroit* (ndla: en parlant de l'éperon oriental) *était le grand fort ou château, et vers le septentrion un autre château plus petit qui se nommait Bridoré ou Bec Doré (...)* »⁶⁵.

Après avoir confronté ces différentes descriptions, l'édifice se trouverait côté nord, à gauche de l'ancien fort, au dos de la courtine septentrionale, à peu près au milieu du plateau. Après avoir recroisé un certain nombre de sources et conformément au témoignage de Desprats⁶⁶, Gustave SAIGE et Edouard de DIENNE considèrent qu'il devait s'agir de l'édifice le plus somptueux de la forteresse, résidence des vicomtes⁶⁷, doté d'une galerie⁶⁸ et recouvert de lames de plomb. Pour H. COLLETTE, l'édifice se caractérise de la manière suivante : « *deux ailes reliées par un corps de logis à galerie et recouvert de lames de plomb*⁶⁹ ». Il en fait une construction postérieure au vieux

60 SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCLXXXIII.

61 La question de ce « vieux château » est curieusement absente du témoignage de Desprats et des *Articles de la ruyne*, les auteurs semblent s'appuyer ici uniquement sur les relevés de la fin du XIX^e siècle qui corroborent le témoignage anonyme (manuscrit La Kairie n°37).

62 DEGOUL G., *Les châteaux seigneuriaux dans la région d'Aurillac*, mémoire de maîtrise, 2 vol., Clermont, 1969.

63 « *Articles de la ruyne* » : « *les tours tant Gailhar et Noyre de ladite place vers le levant, qui sont sur le devant, abattues et desmollies* », *op. cit.*

64 « *Articles de la ruyne* », cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCCXLVII.

65 Cité par SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Ibid.*, p. CCLXXX.

66 « *L'hôtel Bridoré qui était le plus beau de la place (...)* », *op. cit.*

67 Y meurt Bonne de Berry, fille de Jean, duc de Berry, en 1435, ainsi que Louise d'Anjou lors de son accouchement en 1476, peu avant la fin tragique de son époux Jacques d'Armagnac.

68 MM. SAIGE, de DIENNE et COLLETTE évoquent tout trois la présence de cette galerie. La seule mention que nous avons trouvée à ce sujet est tirée de la déposition de Pompignac lors du procès de Jacques d'Armagnac. Lorsque ce dernier apprend le drame de Lectoure et la mort de son cousin Jean V d'Armagnac, Pompignac nous précise en effet « *qu'il le lui dit à Carlat, en la galerie ; et c'est à l'heure où on vint dire zudit de Nemoux que monseigneur d'Armagnac estoit détruit...* ». Cité dans SAIGE, Gustave et DIENNE, Édouard de. *Op. cit.*, tome I, p. 276. Or bien que nous puissions en faire la supposition, rien dans ces propos ne confirme l'existence de cette galerie au sein même du palais Bridoré.

69 COLLETTE, H., « *Forteresse de Carlat* » (Cantal) : *Arrondissement d'Aurillac, Rapport sur les premières recherches archéologiques et du matériel découvert en août- septembre 1971*, Ytrac, 1972. p.2.

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

fort, datée du 14^e siècle et qui aurait été transformé à la fin du 15^e siècle, ce qui semble plausible.

Le relevé au sol de deux corps de bâtiments rectangulaires (bâtiments 106 et 107) adossés à l'enclos, déjà repérés sur les plans dressés par Andrieu en 1888 mais dont on ignore avec certitude la fonction⁷⁰, pourrait correspondre à ces différentes descriptions. Cette interprétation semble confirmée par l'apparente vocation résidentielle de cet espace. Pour L. D'AGOSTINO le bâtiment affecte la morphologie d'une résidence aristocratique qui aurait compris les communs au rez-de-chaussée, ainsi que la cuisine et les espace de stockage. On y décèle même une cheminée⁷¹. De plus les niveaux de sol extérieurs constitués d'une couche d'argile reconnus au sud des deux bâtiments lors des fouilles, rendent peu plausible l'exposition de ce sol aux intempéries et laisse entrevoir la présence d'une possible galerie couverte courant le long du mur. Celle-là même mentionnée dans la déposition de Pompignac, face à l'église, et dans laquelle Jacques d'Armagnac aurait appris la fin tragique de son cousin ?

70 Le bâtiment est (bâtiment 107) est constitué de trois pièces dont l'un des murs de refend à pu être observé au cours de la prospection pedestre réalisée début octobre 2016. Il vient confirmer l'emprise au sol visible sur les plans de la fin du XIX^e siècle (Annexe 1).

71 Les sondage réalisés en 2004 nous informent que le parement interne du mur sud du bâtiment présente en son milieu deux arrachements de blocs et une rupture de continuité associés à des traces de rubéfaction indiquant qu'une cheminée était aménagée dans l'épaisseur de ce mur.

L'ENCLOS DE LA COMMANDERIE

Aucun texte des XII^e et XIII^e siècles ne nous décrit les bâtiments de la commanderie de Carlat⁷² dont l'église remonterait selon les fouilles au Haut Moyen Age. La fondation, au XII^e siècle, de cette maison de l'ordre du Temple à l'intérieur même de l'enceinte castrale donne naissance à l'une des plus importantes commanderies de l'ordre en Auvergne. Les templiers, puis les hospitaliers de Saint-Jean y possédaient « *une église paroissiale et des bâtiments d'habitation, ainsi qu'un cimetière* »⁷³. Et nous savons, grâce aux archives, que la commanderie templière comprend en 1335⁷⁴ une maison, une église, un cimetière et un jardin répartis dans un espace enclos de murs⁷⁵. Les fouilles dirigées par L. D'AGOSTINO confirment assez rapidement ces mentions textuelles en mettant en évidence dès 2004 au centre de la plate-forme sommitale du *castrum* « *un vaste enclos renfermant au moins trois bâtiments et une citerne creusée dans le substrat* »⁷⁶. Ces trois bâtiments sont ensuite rapidement identifiés. Il s'agit de l'église, de deux bâtiments résidentiels auxquels s'ajoute un probable bâtiment sur poteaux à proximité de l'église, et de la citerne. Notons que la vocation première de ce type d'établissement est de dégager des revenus, en lien notamment avec l'exploitation agricole, afin de financer les activités de l'ordre en Méditerranée. La commanderie est à la frontière entre l'habitat seigneurial et religieux, et dispose de droits, en matière de justice. C'est un lieu de vie pour une communauté religieuse, un établissement fortifié (même sommairement) ainsi qu'un lieu de conservation des ressources agricoles voir de production artisanale⁷⁷. La commanderie est plutôt bien documentée par rapport au reste du site. D'après le *bilan scientifique régional*, « *aucun nouveau bâtiment médiéval n'a pu être mis en évidence et il semble que les cinq bâtiments déjà reconnus (l'église, deux bâtiments résidentiels, un probable bâtiment sur poteaux à proximité de l'église et la citerne), aient été les seules constructions du secteur liées à la présence des ordres militaires* »⁷⁸.

On peut naturellement penser que lors de sa reprise par les Hospitaliers la commanderie fut adaptée à leurs besoins, rénovée afin d'y apposer la marque de ses nouveaux propriétaires⁷⁹, voir fortifié par un enclos qui semble en partie postérieur à certain des bâtiments qui y sont accolés. Dans tous les cas, nous ignorons s'il faut attribuer les probables travaux de fortification aux Templiers ou bien aux Hospitaliers. Mais un certain nombre d'exemples nous apprennent que les véritables mises en défense datent pour la plupart de la guerre de Cent Ans⁸⁰.

72 D'AGOSTINO, *Op. cit.*, 2004, p. 77.

73 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p.280.

74 Le texte de 1335 cité dans SAIGE (G.) & DIENNE (É. de), *op. cit.*, t. I, charte CLVI, p. 260 concerne le partage de justice entre le vicomte et le commandeur de Carlat et nous donne en effet quelques informations sur la commanderie, même s'il ne facilite pas, a priori, son identification sur le terrain. « [...] *Si tamen aliquem infra dictam clausuram domus et horti ecclesie et cimeterii fore facere contingat, exceptis preceptore, fratribus et donatis, tale videlicet fore factum cui non debeat patrocinari immunitas ecclesie, seu cimeterii vel religiosi quod talem seu tales sit deliquentis seu deliquente ab inde extrahere et punire extra dictum cimeterium, ecclesiam, clausuram, domum et hortum liceat dicto domino vicecomiti et successoribus et officialibus suis [...]* »

Il confirme la position de la maison de la commanderie dans le château et accorde aux Hospitaliers le droit de construire une prison dans l'enceinte de leur maison, afin d'y tenir les frères et donats de la commanderie ou les intrus, mais ces derniers seulement pour une nuit. Selon les termes de cet accord, il est convenu que, à l'exception du commandeur, des frères et des donats, si quelqu'un commet un acte répréhensible, il ne sera pas protégé par l'immunité de l'église, du cimetière ou des religieux de la commanderie, mais sera puni par le vicomte et ses officiers en dehors du cimetière, de l'église, de l'enclos, de la maison et du jardin de l'Hôpital

75 GERBEAU L., *Carlat. Deux églises, un rocher, une commanderie*, Aurillac, Cahiers des Amis du Patrimoine de Haute Auvergne, n° 2, 2006, p. 34.

76 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p.281.

77 Signalons à ce titre la présence d'au moins deux fours à pain et d'un autre four remplis de déchets de fonte du bronze à La Salvetat de Serres (Haute Garonne), ainsi que la « *récente mise au jour, à Fontèsèche, d'un four à pain et surtout de nombreux éléments – fosses, battitures, scories et outillages de fer – probablement liés à une activité de tannerie ou de forge ayant fonctionné entre la deuxième moitié du XIII^e et le XV^e siècles* ». CARRAZ D., « Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) », dans *Cahiers de recherches médiévales*, 15, 2008, p. 175-202.

78 Bilan Scientifique Régional 2006, *Op. cit.*, p. 40.

79 D'AGOSTINO, *Op. cit.*, 2004, p.76 et 91. Le corps de logis du Temple de Celles est entièrement rénové dans le courant du XIV^e siècle.

80 C'est le cas à Jalès (Ardèche) où la commanderie templière a longtemps gardé l'aspect d'une ferme ouverte jusqu'à la guerre de Cent Ans période

- **Une cour enclose**⁸¹

Les bâtiments sont donc enserrés de murs matérialisant ainsi la division de l'espace entre la communauté régulière et les fidèles. Un sol en hérisson de petites pierres de basalte⁸² se développe du côté sud de la cour de la commanderie, témoignant du soin apporté aux aménagements de ce secteur.

Probablement aveugle et éventuellement fortifié donc, l'enclos communique avec le reste du plateau grâce à un portail d'accès plutôt mal conservé côté est⁸³. Notons que le pan de mur qui fait la jonction entre le bâtiment 106 et l'église (bâtiment 117) est uniquement appuyé contre le bâtiment 106, sans chaînage, ce qui en fait une construction postérieure plaidant éventuellement en faveur de l'hypothèse selon laquelle les travaux de fortifications auraient réalisés au moment ou peu après la guerre de Cent Ans.

- **L'église paroissiale et son cimetière** (Annexe 6)⁸⁴

Les fouilles de L. D'AGOSTINO ont permis de retrouver l'église jusqu'alors située sur le bord nord-ouest du plateau (Annexe 1). Or elle se trouve en réalité dans la partie sud de l'enclos. L'attribution de ce qui n'était en 2004 que le bâtiment 117 devient évidente lorsque le plan de l'édifice se précise entre 2005 et 2006⁸⁵, d'autant plus évidente qu'un certain nombre de sépultures forment un cimetière⁸⁶ du côté extérieur de l'enceinte de la commanderie.

Les fouilles nous indique que « *l'église primitive est constituée de deux vaisseaux parallèles séparés par un mur mitoyen. Le vaisseau sud possède un chœur légèrement surélevé par rapport à la nef, délimité par un emmarchement*⁸⁷. *A l'ouest de celui-ci, une structure maçonnée identifiée comme une cuve baptismale affleure au niveau du sol de l'édifice*⁸⁸ (...) *L'ensemble, conservé uniquement en fondation pour les parties les plus anciennes, est bâti en dalles de schiste et micaschiste. Un deuxième état de l'église, auquel il faut rattacher l'autel découvert dans le chœur, montre une reprise partielle des fondations et une reconstruction des élévations, dont quelques éléments sont conservés en place. L'alternance des matériaux*⁸⁹ tend à démontrer l'existence d'une

à laquelle les Hospitaliers la transformèrent progressivement en maison-forte en protégeant l'entrée par une tour et en enveloppant les bâtiments par de hautes courtines renforcées d'échauguettes. Au Temple-sur-Lot (Lot-et-Garonne) ou à Targon-Montarouch, les fouilleurs ont également trouvé des traces de courtines avec chemins de ronde entourées de fossés, mais ces structures ne sont pas antérieures aux XV^e et XVI^e siècles. D. CARRAZ, « Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) », *Cahiers de recherches médiévales*, 15, 2008, 175-202.

81 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p.282 : l'enclos enfermant plusieurs bâtiments est identifié sur le terrain lors des relevés planimétriques de 2004.

82 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, DFS 2005, p. 44.

83 Bilan Scientifique Régional 2006, *Op. cit.* : l'intervention a porté notamment sur la reconnaissance de la cour de la commanderie et de son enceinte. Son tracé a pu être précisé ainsi que la position d'un portail d'accès, dans un état de conservation assez médiocre, situé à l'est de l'enceinte à proximité de la rampe d'accès au château.

84 Confirmé lors de la 3^{ème} campagne de fouille D'AGOSTINO L. *Op. cit.*, 2011, p.283.

85 En 2005 les archéologues découvrent un mur semi-circulaire appuyé d'un contrefort, ainsi qu'un massif maçonné. Ils viennent d'identifier le probable chœur absidial de l'église paroissiale du rocher de Carlat. La fouille du chevet, bien qu'encore très partielle, a livré des vestiges en assez bon état de conservation. Si les sondages de 2005 avaient montré l'existence d'une abside semi-circulaire constituant le chevet de l'édifice, la poursuite de la fouille a permis de retrouver la position de l'autel du chœur et de reconnaître des niveaux de sols de mortier successifs et de rechapages en terre battue, ainsi qu'une absidiole au sud de l'abside principale et contemporaine de celle-ci.

86 Plusieurs vestiges d'inhumations ont été découverts lors des fouilles et notamment un caveau maçonné appuyé contre la façade occidentale. Parmi les tombes découvertes, on trouve contre le chevet de l'église « une inhumation en coffrage de brèche volcanique à logette céphalique et couverture de lauzes, datée typologiquement des XI^e et XII^e siècles en Haute Auvergne ». D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p.286.

87 Selon son analyse des plans de la commanderie, L. D'AGOSTINO émet l'hypothèse selon laquelle le mur sud du vaisseau sud de l'édifice aurait pu être aveugle afin de palier aux impératifs de défense de l'enclos : D'AGOSTINO, *Op. cit.*, 2004, p.89.

88 Bilan Scientifique Régional 2006, *Op. cit.* : la cuve enterrée dont seule une moitié a pu être fouillée est conservée sur une hauteur d'environ 0,60 m de diamètre et 0,50 m de haut. Elle est polygonale à l'extérieur et circulaire à l'intérieur. Son parement interne est bâti en petits moellons très soigneusement équarris à la face dressée. Son fond est constitué par le rocher aplani.

89 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p.286. « *Quelques fragments d'élévation montrent une construction en moellons soigneusement équarris de trachyte grise et de brèches volcaniques rouges, avec des traces d'une taille layée. Les matériaux découverts dans les niveaux de démolition, identiques, démontrent que c'est cet état de l'édifice qui a été détruit en 1604* »

polychromie des élévations, d'une couverture en lauzes, ainsi qu'une datation probablement antérieure à la fin du 12^e siècle pour ce deuxième état. » Enfin, « *La façade, partiellement dégagée, témoigne également de deux états successifs : le premier, roman, en moellons de trachyte grise et le second, mal situé chronologiquement mais plus tardif, en basalte.* ». L. D'AGOSTINO conclue par ce questionnement « *faut-il en déduire qu'une reconstruction partielle ou totale de l'édifice du haut Moyen Age a pu être réalisée au moment de l'installation des templiers à Carlat ?* »⁹⁰ Une question déjà abordée mais qui restera sans doute en suspens.

C'est à cet état plus tardif de l'édifice que se rapporte l'absidiole côté nord⁹¹. D'après la position de l'église et dans la même logique qui préside à l'organisation de cet espace, l'absidiole ouvrirait vraisemblablement directement sur l'enclos de la commanderie permettant aux frères un accès direct depuis l'intérieur de l'enceinte, tandis qu'un autre portail, tourné cette fois vers l'extérieur permettait à la population des paroissiens d'accéder à l'église sans traverser la commanderie⁹².

L'église de Carlat ayant été totalement arasée, notre connaissance de ses aménagements intérieurs et de ses décors est plus que lacunaire, pour ne pas dire impossible à déterminer.

Toutefois, l'étude comparative menée par L. D'AGOSTINO⁹³ en 2004 souligne que la plupart des édifices de ce type présents en Haute-Auvergne sont dotés d'une tribune dans la nef ainsi que d'une séparation au niveau de l'emmarchement du choeur⁹⁴. De même, bien que les décors soient selon lui peu nombreux au début de la période gothique, l'église de Carlat aurait pu être ornée d'éléments peints ou sculptés. A Chauliac par exemple (Le Broc – Puy de Dôme), les peintures *a priori* datées du début du XIV^e siècle représentent des membres de l'ordre de l'Hôpital, tandis qu'au temple de La Garde-Roussillon (Cantal), la chapelle reconstruite au XIV^e siècle s'est vu apposer au-dessus du portail d'entrée la croix à huit pointes des Hospitaliers. Manifestement, la transition entre les Templiers et les Hospitaliers s'est manifestée dans de multiples commanderies à travers un remaniement architectural et/ou ornemental.

• ***Le bâtiment 104 - Logis du commandeur et/ou hôtel du gouverneur***

Du fait des sondages dont il a fait l'objet en 2004 et 2005, le plan de ce bâtiment est l'un des mieux connus du rocher (Annexe 2). De plan quadrangulaire, doté d'une tour ronde d'escalier en façade, L. D'AGOSTINO y voit une construction postérieure à la fin du XIV^e siècle ou du début du XV^e siècle⁹⁵.

Dans une étude menée sur les commanderies auvergnates⁹⁶ ce dernier décrit l'organisation à laquelle répond généralement ce type de logis lorsqu'il est associé à une commanderie. Un logis qui comprend le plus souvent une cuisine, une pièce appelée « salle », s'apparentant à l'*aula* de l'habitat seigneurial, une ou deux pièces pour le logis du commandeur et éventuellement une chambre pour le chapelain (Celles). Parmi d'autres chambres, on compte également la pièce que l'on nomme « trésors » contenant les archives (Le Mayet)⁹⁷. Il remarque d'autre part que ce lieu n'est pas dénué de décors ni de confort. Cheminées, coussièges, peintures agrémentent souvent les espaces destinés au commandeur.

Ces lieux d'habitation peuvent être desservis par des galeries de bois courant le long des bâtiments,

90 *Ibidem*

91 *Ibidem*. Celle-ci, dont une partie a pu être mise au jour lors des fouilles est construite en blocs de basalte.

92 D'AGOSTINO, *Op. cit.* 2005, p.57. Une disposition observée, entre autre, au temple de Celles (Cantal).

93 D'AGOSTINO L., « Les commanderies des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean en Auvergne : éléments pour une architecture », in *Histoire et archéologie de l'Ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, recueil de mémoires et documents sur le Forez, La Diana, Institut des études régionales et des patrimoines, Saint-Etienne, n°40, 2004, p.82.

94 Chauliac, Jabrun, l'Hôpital-Chanfranchesse, le Temple de Celles, le Temple de Chaynat.

95 D'AGOSTINO L., *Op. cit.*, 2011, p. 283.

96 D'AGOSTINO L., « Les commanderies des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean en Auvergne : éléments pour une architecture », *Op. cit.*

97 *Ibidem*, p.83

souvent désignées sous le terme de « *cloître* » dans les procès verbaux de visite bien que ce ne soit pas le cas⁹⁸.

Enfin, l'édifice est parfois défendu par une tour maîtresse circulaire équipée de systèmes de défense (archères, mâchicoulis, bretèches, etc.). Ce qui n'est pas sans rappeler la tour ronde qui semble se dessiner sur le relevé des fouilles de 2005 (Annexe 2) à l'angle nord-est du logis de Carlat (bâtiment 104). L'entrée elle-même de ce type de résidence peut également être protégée par un ouvrage de bois, petite bretèche située en sailli au-dessus de l'accès au logis⁹⁹. (Chauliac, Mayet).

Du reste l'attribution de l'édifice est épineuse pour la période relative à la deuxième moitié du 15^e siècle qui nous intéresse ici.

L. D'AGOSTINO voit dans cette construction plus tardive que l'espace résidentiel identifié précédemment (bâtiment 106), le nouveau logis du commandeur. L'analyse repose essentiellement sur la présence du bâtiment à l'intérieur même de l'enclos et sur son rapprochement typologique avec le logis de l'Hôpital Chanfranchesse¹⁰⁰. De fait, le plan au sol ce dernier est à peu de chose près exactement le même que celui du rocher, qui plus est bâti par Louis de Rilhac, commandeur de Carlat, qui le fit construire pour en faire sa nouvelle résidence où il s'établit en 1468, voir quelques années avant, après son départ de la forteresse de Carlat¹⁰¹. Ainsi la fonction du bâtiment 104 semblait toute indiquée...

Toutefois, nous sommes en mesure de nous interroger sur la vraisemblable ré-attribution de cet espace suite au départ des Hospitaliers. La question bien que sans réponse, trouve peut-être quelques pistes d'interprétation à la lecture des documents d'archive. En effet, Lucien GERBEAU ne manque pas de souligner qu'à la lecture des textes et plus particulièrement de la convention passée en 1335 entre l'Ordre de Saint-Jean et le vicomte, il est écrit : « *locus autem del Morèze in villa de Carlato intilligitur non includi* ». Or si l'on rapproche cette mention de celle inscrite dans le procès verbal de visite de la ruine qui précise dans son énumération que sont abattus « *le chasteau et le logement de Bridoré, la tour et logis Saint-Clément (...)* »¹⁰², nous avons possiblement une piste d'interprétation au sujet de l'attribution de ce bâtiment. En effet, Morèze étant un château de la paroisse de Saint-Clément, nous pourrions tout aussi bien avoir affaire à ce logis et tour de Morèze ou de Saint-Clément « *non compris ni inclus dans le traité de 1335* ». On sait d'autre part que peu d'années avant sa destruction, le gouverneur de la forteresse de Carlat était seigneur de Morèze.

Ajoutons que la présence de la tour d'escalier en vis en façade devient l'un des standards les plus suivis de l'architecture aristocratique du 15^e siècle, époque à laquelle remonterait donc l'édifice. Eminemment symbolique, couronnée de mâchicoulis et souvent coiffée d'une toiture en poivrière, celle-ci connaît dans nos régions un grand succès à partir de la deuxième moitié du 15^e siècle et jusqu'au 17^e siècle¹⁰³.

• Le couvent de Clarisses

Le témoignage anonyme légèrement postérieur au « *razement* » de la place mentionne au cours de sa description : « (...) *au milieu une église et quelques logements où soulaient habiter des religieuses de Saint-Claire fondées par Isabeau, comtesse de Rodez et de Carlat (...)* »¹⁰⁴. Cela

98 Damien CARRAZ évoque notamment les galeries externes en bois repérées à Celles. *Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007)*, p. 175-202.

99 C'est le cas pour la commanderie de Chauliac (Le Broc – Puy-de-Dômes) ou au Mayet (Allier).

100 L'édifice étant situé à l'intérieur de l'enclos de la commanderie, il paraît logique qu'il soit associé à l'emprise de l'ordre sur le rocher et notamment à la résidence du commandeur dans la mesure où il s'agit de l'édifice le plus prestigieux de l'ensemble. A la lumière des nombreux recoupement typologiques établis par D. CARRAZ et L. D'AGOSTINO, l'attribution est parfaitement plausible. On sait d'autre part que l'édifice existait au 14^e siècle puisqu'il est, selon Lucien GERBEAU, mentionné dans convention passée en 1335 entre l'ordre de Saint-Jean et le vicomte.

101 L. D'AGOSTINO, DFS 2005, *Opus Cit.*, p.33.

102 Archives départementales du Cantal 3E46/18 (NC)

103 SÉRAPHIN G., *Donjons et châteaux du Moyen Age dans le Lot*, Archives de pierre, 2014, p. 170.

104 Témoignage anonyme cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *op. cit.*, p. CCLXXX. Manuscrit Lakairie n°37, archives municipales d'Aurillac.

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

signifie-t'il qu'après le départ des hospitaliers, les religieuses réinvestirent l'enclos de l'ordre, ou, comme le suggèrent plus vraisemblablement G. SAIGE et E. de DIENNE à la lecture de « *Articles de la Ruynes* », le couvent se serait situé à l'ouest, c'est à dire dans la direction où s'élevait l'église ?

Il s'avère que le croisement de ces sources secondaires du 17^e siècle et de notre synthèse historique¹⁰⁵ à laquelle s'ajoute l'analyse de M. Gerbeau nous permet de conclure vraisemblablement à l'absence du couvent de Clarisses sur le Rocher¹⁰⁶.

105 Loïc LEYMERÉGIE, *Etude historique de synthèse : Mise en perspective de l'histoire du Rocher de Carlat au XV^e siècle*, 21 p.

106 Dans les années 70, Hervé COLLETTE interprétait l'ensemble formé par la tour 114 et le groupe de bâtiments à proximité comme ce possible couvent de clarisses.

LES AUTRES CONSTRUCTIONS SISES SUR LE ROCHER

• **La question de la tour Saint-Jean**

La localisation précise de cette tour mentionnée dans les sources¹⁰⁷ est incertaine. Notons que si le nom fait peut éventuellement faire référence à un édifice rattaché à la commanderie appartenant l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, elle est traditionnellement associée à la grosse tour ronde isolée sur le bord sud-ouest du plateau (tour 114). Cette tour est particulièrement massive comparé aux autres maçonneries observables sur le Rocher¹⁰⁸. Selon Bruno PHALIP, ce type de grosse tour ronde isolé est rare, sauf si elle est associée à un guet, un barrage avec dérivation ou un moulin. Selon l'auteur elle s'accompagne de bâtiments agricoles, de granges, de maisons de fermier ou d'un logis¹⁰⁹. De fait la tour 114 ne serait pas si isolée qu'on le croit au premier abord. La prospection géophysique semble en effet révéler la présence d'un certain nombre de bâtiments accolés ou alentours (Annexe 5). Cela nous permet de replacer assurément la dite tour au cœur d'un complexe bâti mais pas d'y associer une affectation.

A nos yeux il nous semble assez justifié d'y voir l'éventuel moulin à vent et/ou à bief dont il est question dans les archives¹¹⁰.

• **L'habitat villageois**

Cette question est majeure dans la mesure où l'église paroissiale de la commanderie a du exercer un pouvoir d'attraction considérable sur les populations rurale qui en outre se retrouvait abritée par les fortifications de la place. On peut imaginer à Carlat la présence d'un véritable village¹¹¹. Les archives propres à Carlat restent toutefois assez vagues à ce sujet se contentant de mentionner ici et là « (...) *maisons et logements* »¹¹². Toutefois, lors du siège de 1476, la population sur place approchait les 400 individus¹¹³, ce qui tend à alimenter encore un peu plus s'il était nécessaire, la l'hypothèse de la présence à Carlat d'un habitat civil enclos à l'intérieur des murs de la forteresse.

• **Les écuries**

Les écuries sont mentionnées à plusieurs reprises dans les sources. L'archéologie de même que la prospection ont permis de déceler la présence d'indices de bâti dans le secteur nord-ouest du plateau, ce qui viendrait corrélér l'analyse proposée par Gustave SAIGE et Edouard de DIENNE selon laquelle les écuries se seraient situées au devant du lac lui même « *vis à vis le grand puis* », à savoir sur le bord ouest¹¹⁴.

Toutefois, quelques lignes plus loin, alors qu'il est question de la « fausse porte » (ndlr l'escalier de la Reine), ils précisent que « *de ce côté se trouvaient, au moins au 14^e siècle, les écuries* »¹¹⁵. Sur ce point, les auteurs s'appuient sur une étude fine et systématique des sources primaires en se référant à un épisode de la guerre de Cent Ans, à savoir lorsque Budos offrit à Aymerigot Marchès

107 SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat : recueillis et publiés par ordre de S.A.S. le prince Albert Ier*, Monaco : Imprimerie de Monaco, 1900, tome II, p. CCLXXXII.

108 Ses murs font presque 2 m d'épaisseur pour un diamètre extérieur d'environ 8 m. Lors des fouilles des années 70 H. COLLETTE y a observé un carrelage de briques de 16x17x3 cm, deux de ces carreaux ont été retrouvés à l'époque. La présence dans les couches inférieures de débris de *tegulae* et d'amphores traduirait une occupation antique de la tour.

109 PHALIP B., *Op. Cit.*, 2000, p. 145.

110 Procès verbal de la ruine - 3E46/18 (NC).

111 L. D'AGOSTINO, *Op. Cit.*, 2004, p.80 mentionne ce type de développement à Olloix, Tortebeisse et Le Mayet-d'Ecole,

112 Démolition du château de Carlat – Procès verbal de visite du 3 juin 1604 - Archives Départementales du Cantal 3 E 46/18 NC.

113 Dans son étude historique de synthèse L. LEYMERÉGIE évoque après recroisement la présence plus probable d'environ 300 personnes.

114 SAIGE, G. et DIENNE, E. de., *Op. cit.*, p. CCLXXXII.

115 SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCLXXXIII.

de l'introduire dans la place de Carlat¹¹⁶. Fut-il question ce jour là, d'utiliser une autre faille naturelle du rocher (actuel « escalier du Roi ») afin de faire pénétrer le célèbre routier à l'intérieur de la forteresse ? Ou bien y eut-il deux écuries correspondant à deux phases d'occupation du rocher comme le soulignent utilement les auteurs en introduisant la réserve suivante « *au moins au XIV^e siècle* » ?

Le doute persiste donc entre deux possibilité : des écuries positionnées sur le bord ouest à l'aplomb de l'actuel « escalier du roi », ou bien au débouché de « l'escalier de la reine ».

- ***Grange(s) et structures de stockage***

Les « *Articles de la Ruynes* » nous apprennent à ce sujet que « (...) *sera pareillement la granche desmollie jusques à fleur de rocher et les matériaux jectés au du rocher du cousté hors ledict village* »¹¹⁷, et le procès verbal de visite de la ruine du 6 mai 1604 mentionne à son tour les « (...) *granches, fours, et le molin à bras* (...)».

Nous ne savons pas, en l'état, où se trouvaient ces bâtiments, bien que l'observation du site croisée avec le plan de 1888 (Annexe 1) nous permette de déceler la présence d'un vaste édifice quadrangulaire le long du bord sud à proximité de ce qui pourrait être un moulin.

- ***Les « autres manufactures »***

L'expression est reprise tel quel des « *Articles de la ruynes* », elle fait peut-être référence à l'activité artisanale éventuellement présente sur un tel site.

116 Raymond-Guillaume de Budos offre à Aimerigot Marchès de l'introduire « *par un grand pertuis qui passait et yssait en dehors de la muraille dudit chastel et donnait accès à l'écurie où lui, Budos, logeait ses chevaux* ». SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. Cit.*, tome II, p. CCXXXIX.

117 Cité dans cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *op. cit.*, tome II, p. CCCXLVI.

LA SUBSISTANCE SUR UN SITE DE HAUTEUR

Le bon fonctionnement d'un tel site de hauteur, visiblement assez densément peuplé du temps de Jacques d'Armagnac, recouvre des problématiques d'accès à l'eau et sous-entend la présence d'activités de transformation, qu'elles aient été destinées aux besoins propres de la forteresse ou à alimenter d'éventuels circuits commerciaux.

- **La question de l'eau**¹¹⁸

Celle-ci se pose avec d'autant plus d'acuité en contexte de guerre et de siège. L'étude des sources et les relevés archéologiques ont permis d'identifier un certain nombre d'infrastructures liées aux ressources en eau du rocher. Selon le témoignage du sieur Desprats le Rocher bénéficiait d'une « *fontaine naturelle d'eau fort bonne ainsi qu'un petit lac qui n'avait jamais tari*¹¹⁹ ».

- **Le (les) puit(s) / La citerne**¹²⁰

Les sources liées à la destruction du site mentionnent systématiquement la nécessité de creuser des tranchées afin d'évacuer et de tarir définitivement l'alimentation en eau de la forteresse. Pour cela, les « *Articles de la ruyne* » préconisent de faire passer une de ces tranchées derrière le palais Bridoré afin d'assécher « *le puis tant grand que petit qui est en l'esglize ruynés* ».

Nous n'avons pas pour l'instant d'information concernant l'emplacement des puits. Lors des sondages réalisés en septembre 71, les archéologues procèdent au déblaiement d'une excavation ronde, possible puit dont L. D'AGOSTINO n'a pas pu confirmer l'identification. Quoiqu'il en soit ces puits ne constituaient visiblement pas un simple trou dans le sol. Ils se manifestaient en surface, et c'est toujours le cas de nos jours, par de véritables ouvrages maçonnés. Une réalité manifeste à la lecture des textes dans la mesure les procès verbaux de visite décrivent non seulement des « *puyz comblés* » mais aussi « *razés* »¹²¹.

La citerne est par contre bien mieux documentée par les fouilles de L. D'AGOSTINO. Située dans l'enclos de la commanderie, celle-ci participe à alimenter l'ensemble du rocher, surtout du temps de Jacques d'Armagnac dans la mesure où il récupère l'enclos de la commanderie. Sa présence suppose l'existence d'un système de collecte associé qu'il s'agira de documenter grâce à la documentation scientifique disponible sur le sujet.

- **Le lac**

L'existence du lac transparait également dans l'impérieuse nécessité d'en évacuer l'eau¹²². C'est

118 La question de l'eau est d'ailleurs à ce point fondamentale que c'est l'une des principales close du cahier des charges relatif à la destruction de la place. A tel point que lors des négociations relatives à « la passation du marché », l'administration royale demande à certain des entrepreneurs candidat de se justifier quant à leur refus de réaliser les tranchées destinées à faire perdre l'eau : « *Et Nous avons sommé tant lesd. de Cambefort, Castel et Granier de Nous déclarer l'occasion pour laquelle ilz ne veulent entreprendre lad. tranchée, leur ramonstrant que s'estoit le plus important pour randre ladicte place inhabitable.* ». Conditions du razement – ADC 3 E 46/18 NC.

119 *Op. cit.*

120 Extrait des « *Articles de la Ruyne* » : « (...) seront les puis, tant grand que petit qui est en l'esglise ruynés et mis en tel estat qu'on ne les puyse jamais remectre ny s'en servir ; et pour c'est effect sera faict une tranchée et canal depuis le fondz dudict puis jusques au bout du rocher pour sortir l'eau hors d'icelluy au derrière le corps de logis appelé Bridoré, de la largeur d'une toise et demy pour recevoir toutes les sources d'eau qui peuvent remplir ledict puis, afin de leur donner conduite hors ledict rocher pour hoster tout moien de le pouvoir remectre. », cité dans SAIGE, G. et DIENNE, E. de. *Op. cit.*, p. CCCXLVI.

121 Démolition du château de Carlat – Procès verbal de visite du 3 juin 1604 et du 6 mai 1604 - Archives Départementales du Cantal 3 E 46/18 NC.

122 « *Pour le regard du lac et vis à vis le grand puis, en desmollissant les murailles qui sont sur led. rocher vers led. Bourg, il sera faict une large ouverture pour donner conduit à l'eau qui aud. Lac, et sera faict en pendant de façon que lad. eau n'aye moien d'y arrester, ains qu'elle puisse couller avec la source s'il y en a vers led.village.* », POULBRIÈRE J.B., Adjudication de la démolition du château de Carlat, 1603, dont « *Les Articles de la Ruyne* », procès verbaux dressé lors de la destruction de la forteresse, in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. VIII,

aussi ce qui nous permet de le localiser. En effet, tandis qu'une tranchée aurait été ouverte côté nord, une seconde côté sud aurait permis de dessécher un petit lac situé au-devant des écuries « *vis à vis le grand puis* »¹²³.

Là encore, le doute s'insinue. L'expression de « *grand puis* » désigne-t-elle la citerne ou bien la structure ronde identifiée comme l'éventuelle structure ronde mentionnée ci-dessus et identifiée comme un puit par H. COLLETTE puis par L. D'AGOSTINO. Quel que soit l'interprétation retenue, cela nous permet de replacer le lac au nord ouest entre les possibles écuries et l'enclos de la commanderie.

- **Le (les) moulin(s)**

C'est à proximité de l'église que les procès verbaux de destruction de la forteresse mentionnent la présence d'un moulin à vent : « *esglise et maisons ruinées, autour d'icelle le molin a vent (...)* »¹²⁴. Un peu plus loin dans l'énumération du même document il est question d'un « *moulin à bras* »¹²⁵ sans plus de précisions géographique.

- **Le (les) four(s)**

Les fours font partie de l'énumération pèle mèle qui figure dans le procès verbal de visite de la ruine en date du 6 mai 1604 sans plus de précisions quant à leur localisation¹²⁶.

1888, p. 169-189.

123 De fait, le procès verbal de visite en date du 6 mai 1604 et devant témoigner de la bonne destruction des lieux atteste bien de la réalisation de cette seconde tranchée : « *les puis et grand estang razés et comblés, la tranchée d'icellui faicte et l'eau d'icelluy du tout escoullée.* », *op. cit.*, ADC 3 E 46/18 NC.

124 Démolition du château de Carlat – Procès verbal de visite du 6 mai 1604 - ADC 3 E 46/18 NC.

125 *Ibidem*

126 « (...) *granches, fours, et le molin à bras (...)* ».

CONCLUSION

Il est évident à la lumière de cette étude de synthèse que le degré d'incertitude varie en fonction des bâtiments dont il est question. Ainsi les éléments les moins sujets à caution relèvent principalement du bâti militaire et de l'organisation de l'enclos de la commanderie¹²⁷. Il s'agit :

- du Murgat ;
- de l'enceinte de la fausse-braie ;
- des deux tours qui font face au plateau de Jugelles ;
- de l'emplacement de l'église ;
- du plan au sol de l'édifice identifié comme l'ancien logis du commandeur ;
- de la citerne.

Mais globalement les données dont on dispose sont ténues et les plus fournies d'entre elles concernent essentiellement l'emprise au sol des bâtiments. Or il est indispensable de proposer une vue en élévation de ces édifices et de leur redonner vie à travers les matériaux qui vont les recouvrir et les abriter¹²⁸. C'est pourquoi l'un des aspects majeurs de la restitution nécessitera également de documenter avec autant de précision que possible les parements, pavements, voûtes, planchers, toitures, etc. L'étude attentive des ressources propres au Rocher de Carlat (archives et rapports de fouilles) ne nous apportant pas suffisamment de détails quant à ces éléments là, nous devons mobiliser autant que possible le bâti contemporain encore en place ainsi que les ressources iconographiques d'époque.

En effet, afin de renforcer la crédibilité scientifique des restitutions proposées, nous pourrions nous appuyer utilement sur l'étude de sources iconographiques contemporaines du 15^e siècle telles que l'*Armorial de Guillaume Revel*, le plus ancien album de vues de localités en l'état du milieu du 15^e siècle¹²⁹, ou encore les *Très Riches Heures du Duc de Berry*, manuscrit enluminé qui comprend des vues d'un certain nombre des possessions de ce prince, lui-même détenteur de Carlat en son temps. Des manuscrits qui nous permettraient notamment d'appréhender l'une des questions majeures quant au bâti d'époque, celle de la place du bois dans l'architecture. Une donnée qu'il est malheureusement parfois difficile de se représenter par la seule approche comparative dans la mesure où même si les indices recouvrant la présence de ces structures persistent sur les édifices conservés, celles-ci ont quasiment toujours disparues.

La forteresse de Carlat représente un sujet de recherche que des générations d'historiens et archéologues auront peine à épuiser. Dans le contexte de ce projet, nos travaux représentent un premier survol qui a pour seul but de dépasser le stade de la totale spéculation ou de l'imaginaire romantique qui était celui des représentations du 19^e siècle.

127 Il s'agit finalement du seul espace ayant fait l'objet d'une étude archéologique plus ou moins fine sur l'ensemble du rocher par le biais de sept sondages.

128 Les fouilles ainsi que les procès verbaux de visite de la ruine nous donnent également un aperçu des principaux matériaux utilisés sur le site que sont le schiste, le basalte, la lauze et la tuile. La plupart d'entre eux ont été déterminés à l'occasion des fouilles en fonction des différents bâtiments explorés. Pour ce qui est de la tuile, absente des rapports de fouille, nous la retrouvons au pied du Rocher (Sondages effectués en 1988-89 par la Société Archéologique de la Région d'Aurillac) ainsi que dans les sources : « *D'avantage avons veu et vériffié comme lesdictes ruynes et desmolitions ont estées jectées au bas dud. Rocher et partye tumbées au pied d'icelluy, partye plus loing sauf toutes foys les pierres et tuilles que le Seigneur de Moréze a faict enfermer dont y a encores partye sur ledict Rocher qu'il faict transporter de jour en jour et présentement.* » (P.V. De visite du 12 mai 1604, *Op. cit.*).

129 FOURNIER G., Châteaux, villes et villages d'Auvergne au milieu du XV^e siècle d'après l'Armorial de Revel. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 116^e année, N. 2, 1972. pp. 287-294, http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1972_num_116_2_12757

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

Nous avons donc été amenés à faire des propositions et des choix dictés par les éléments à notre disposition, considérant les schémas les plus probables en termes de cadrage typologique, chronologique et régional. Ainsi, si nous cherchons à établir une première proposition de restitution crédible de la forteresse, celle-ci ne prétend aucunement à l'exactitude, et ne restitue que partiellement l'impressionnante densité d'occupation du plateau révélée par les premières investigations géophysiques. Il reste encore de nombreuses questions à élucider, de nombreux espaces à définir, à interpréter ou à préciser pour les chercheurs qui s'attacheront à l'avenir ce passionnant sujet.

BIBLIOGRAPHIE

- Manuscrit Lakairie n°3, Témoignage du sieur Desprats, relation du "razement", cité par SAIGE G., DIENNE E. de, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, tome II, p. 346-348.
- Manuscrit Lakairie n°37, témoignage anonyme légèrement postérieur à la destruction, cité par SAIGE G., DIENNE E. de, *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat*, tome II, p. 280.
- Le relevé d'Andrieu, Archives départementales du Cantal, 1 Fi 247
- Les procès verbaux de visite de la ruine de mai à juin 1604, Archives départementales du Cantal 3E46/18 (NC). Transcrit et communiqué par les soins de Lucien GERBEAU.
- BLANCHARD J. (dir.), *Le procès de Jacques d'Armagnac, d'après le ms. 2000 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève*, Genève, Droz, coll. Travaux d'Humanisme et Renaissance, 2012, 976 p.
- BOUDARTCHOUK J.-L., « Carlat et le pays de Carlat de l'antiquité tardive à l'an mil. Un castrum public et son ressort administratif, le comitatus cartelacensis », *Revue de la Haute-Auvergne*, t.62, avril-septembre 2000, p.149-168¹³⁰.
- CARRAZ D., « Archéologie des commanderies de l'Hôpital et du Temple en France (1977-2007) », dans *Cahiers de recherches médiévales*, 15, 2008, p. 175-202.
- COLLETTE, H., *"Forteresse de Carlat" (Cantal) : Arrondissement d'Aurillac, Rapport sur les premières recherches archéologiques et du matériel découvert en août- septembre 1971*, Ytrac, 1972.
- D'AGOSTINO L., *D.F.S. de Sondages, Le château et la commanderie de Carlat. Etat des lieux et sondages*, CIHAM - Université Lumière-Lyon 2 - DRAC Auvergne - Service régional de l'Archéologie, Clermont Ferrand, 2004, 69 p.
- D'AGOSTINO L., « Les commanderies des templiers et des hospitaliers de Saint-Jean en Auvergne : éléments pour une architecture », in *Histoire et archéologie de l'Ordre militaire des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, recueil de mémoires et documents sur le Forez, La Diana, Institut des études régionales et des patrimoines, Saint-Etienne, n°40, 2004, p. 75-101.
- D'AGOSTINO L. avec la collaboration de FIOCCHI L., MOREL D., NAVETAT M., *D.F.S. de Prospection thématique et Sondages, Le château et la commanderie de Carlat. Localiser la commanderie : problématiques et premiers résultats*, CIHAM – Université Lumière-Lyon 2 – DRAC Auvergne – SRA Clermont-Ferrand, 2005, 78 p.
- D'AGOSTINO L., *Bilan Scientifique Régional 2006*, DRAC Auvergne, pour le bilan de la campagne de 2006, p. 40-41.
- D'AGOSTINO L., « Le rocher de Carlat entre Auvergne et Monaco : enjeu diplomatique, savant, et mémoriel : Actes de la journée d'études du 2 août 2011, placée sous le haut-patronage de S.A.S le Prince Albert II de Monaco », *Société de la Haute-Auvergne*, Aurillac, 2011, p. 279-289.
- DEGOUL G., *Les châteaux seigneuriaux dans la région d'Aurillac*, mémoire de maîtrise, Clermont, 1969, 2 vol.
- DIENNE E. de, « Carlat à la fin du XVIIIe siècle d'après une lettre de Mme Potier de Marmières », Lettre du 5 octobre 1797, transcrite et commentée, in *Revue de la Haute-Auvergne*, t.V, 1903.
- GERBEAU L., *Carlat. Deux églises, un rocher, une commanderie*, Aurillac, Cahiers des

130 Jean-Luc Boudartchouk est également l'auteur d'une thèse de doctorat *Le carladez de l'Antiquité au XIIIe siècle : terroirs, hommes et pouvoirs* présentée sous la direction de Monsieur le professeur Pierre Bonnassie, Université de Toulouse II Le Mirail, 1998, 6 volumes.

Marché CRÉATION D'UNE VISITE CULTURELLE, HISTORIQUE ET TOURISTIQUE EN
RÉALITÉ AUGMENTÉE SUR LE ROCHER DE CARLAT

Marion Amalric, directrice de reconstitution bâtie pour VOX HISTORIAE

Groupement REOVIZ / VOX HISTORIAE

Amis du Patrimoine de Haute Auvergne, n° 2, 2006, 87 p.

- PHALIP B., *Seigneurs et bâtisseurs. Le château et l'habitat seigneurial en Haute-Auvergne et Brivadois entre le XIe et le XVe siècle* [Préface de Gabriel Fournier], Presses Universitaires Blaise Pascal, Etudes sur le Massif Central, 2000, 282 p.
- POULBRIÈRE J.B., Adjudication de la démolition du château de Carlat, 1603, dont « *Les Articles de la Ruyne* », procès verbaux dressé lors de la destruction de la forteresse, in *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. VIII, 1888, p. 169-189.
- SAIGE G., DIENNE, E. de., *Documents historiques relatifs à la vicomté de Carlat : recueillis et publiés par ordre de S.A.S. le prince Albert 1er*, Monaco, 1900, 2 volumes¹³¹.
- SÉRAPHIN G., *Donjons et châteaux du Moyen Age dans le Lot*, Archives de pierre, 2014, 384 p.

¹³¹ La publication de Gustave SAIGE et Edouard de DIENNE comprend, outre la synthèse historique, l'édition d'un grand nombre d'archives susceptibles de nous fournir quelques indices au sujet de la composition des bâtiments. C'est le cas de certains des actes d'administration intérieure effectués à Carlat. Les auteurs réalisent également à cette occasion une étude critique des divers témoignages laissés par les spectateurs de la destruction des lieux au début du 17e siècle. Leur analyse repose essentiellement sur l'étude des trois manuscrits relatifs à la destruction de la forteresse cités ci-dessus. :Les *Articles de la ruyne*, publiés par J.-B. POULBRIÈRE dans le *Bulletin Historique et Scientifique de l'Auvergne*, t. VIII, 1888, p. 169-189 ; le témoignage du sieur Despratsains que le témoignage anonyme légèrement postérieur à la destruction.